



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30** à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière à huis clos du 6 juillet 2020.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 juillet 2020
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 16 juin, 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Embauche et renouvellement poste temporaire - rétroactif
 - 8.3 Mise à jour de la Politique relative à la sécurité des travailleurs étudiants
 - 8.4 Mandat pour le relevé, l'évaluation, plans et devis – Ponceau chemin Tambs
 - 8.5 Soumissions pour l'achat d'asphalte
 - 8.6 Soumissions pour la pose d'asphalte
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 436-2020 « règlement relatif à la gestion contractuelle »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

2020-07-096



No de résolution
ou annotation

2020-07-097

Prochaine séance ordinaire

Lundi 3 août 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 16 juin, 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 16 juin, 2020, soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Est-ce que la municipalité a un schéma d'alerte ou un coordonnateur municipal de la sécurité civile tel que décrit dans le règlement ?
- Pourquoi le conseil a invité le monde à une séance à huis clos – 16 juin ?
- Achat camion à benne – est-ce que l'inspection sera fait par des employés ou un vrai mécanicien ? Est-ce que l'achat comprend une garantie ?
- Est-ce que le Conseil a l'intention de respecter la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pendant son existence ? Pourquoi est-ce que le Conseil ne l'a pas respectée depuis huit mois ?
- Est-ce possible d'allouer l'aide du gouvernement fédéral au nom des entreprises infligées pour que les livres de comptabilité de la Municipalité désignent un crédit au nom de ces entreprises et non pas une aubaine inespérée ?
- Où est le panneau en bois qui annonçait l'entrée du golf municipal ? Il ne reste que le support. Qui va payer le remplacement ?
- Le compte #38 du mois d'avril 2020 — est-ce qu'il s'agit de la vente des terrains pour défaut de paiement de taxes foncières ou autres frais ? Si faute de taxes foncières, est-ce un coût fixe ou variable ?
- Dans les lieux de travail syndiqués, c'est la convention collective qui détermine les conditions de travail. Pourquoi considérez-vous si spécial que vous avez le droit de la contourner afin de donner un bénéfice à part à l'inspectrice municipale ?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale par intérim fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).



No de résolution
ou annotation

7. **Rapports des comités**
 - 7.1 **Administration**
 - 7.2 **Sécurité publique**
 - 7.3 **Travaux publics**
 - 7.4 **Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. **Affaires nouvelles**

8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 219 135.39 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 **Embauche et renouvellement poste temporaire - rétroactif**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un congé de maladie, le remplacement de l'adjointe administrative s'est avéré nécessaire, et ce du 24 octobre 2019, au 27 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un retour progressif, le remplacement fût prolongé jusqu'au 27 mars 2020, par lettre d'entente avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN ;

CONSIDÉRANT qu'un besoin au niveau du service administratif est présent, une prolongation de l'embauche est effective jusqu'au 16 octobre 2020, par lettre d'entente avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal a procédé à l'embauche de Madame Anik Dionne-Dubreuil, pour un poste temporaire, le 24 octobre 2019, ainsi qu'à la signature de deux (2) prolongations, effectif jusqu'au 16 octobre 2020 ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 **Mise à jour de la Politique relative à la sécurité des travailleurs étudiants**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury offre, chaque saison, l'opportunité à des étudiantes et à des étudiants de travailler l'été ;

2020-07-098

2020-07-099

2020-07-100



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE certaines tâches comportent des risques d'accident et que des mesures de sécurité s'imposent à la Municipalité en tant qu'employeur ;

ATTENDU QU'une mise à jour de la politique s'avère nécessaire à la suite de l'augmentation des coûts reliés aux équipements de sécurité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU de fournir aux travailleurs étudiants des vêtements et des accessoires nécessaires à leur sécurité et de contribuer pour un montant maximum de 100 \$ pour l'achat de bottes de travail sécuritaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Mandat pour le relevé, l'évaluation, plans et devis – Ponceau chemin Tams
REPORTÉ

8.5 Soumissions pour l'achat d'asphalte

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour l'achat d'asphalte auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Sintra inc. – Région Estrie EB-10S	80.95 \$ La tonne métrique (TM)	4.05\$	8.07 \$	93.07 \$ La tonne métrique (TM)
GB-20	76.40 \$ La tonne métrique (TM)	3.82\$	7.62 \$	87.84 \$ La tonne métrique (TM)
Eurovia Québec	94.75 \$ La tonne métrique (TM)	4.74 \$	9.45 \$	108.94 \$ La tonne métrique (TM)

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Sintra inc. – Région Estrie, au montant de 80.95 \$ / TM, taxes en sus pour le EB-10S et 76.40\$/TM, taxes en sus pour le GB-20.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Soumissions pour la pose d'asphalte

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour la pose d'asphalte, incluant le transport, auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Pavage des Cantons inc.	35 286,38 \$	1 764,32 \$	3 519,82 \$	40 570,52 \$
Pavage Estrie- Beauce	19 260 \$	963 \$	1 921,19 \$	22 144,19 \$

2020-07-101

2020-07-102



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Pavage Estrie-Beauce., pour la pose de l'asphalte incluant le transport, au montant de 19 260 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 436-2020 « règlement relatif à la gestion contractuelle »

2020-07-103

ATTENDU QUE le 10 janvier 2011, le conseil municipal de Bury a adopté par la résolution numéro 2011-01-007 sa Politique de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* tel que modifié prévoit qu'en plus des mesures déjà prévues par la *Politique de gestion contractuelle*, le *Règlement sur la gestion contractuelle* doit maintenant contenir des mesures pour assurer la rotation des éventuels contractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré ;

ATTENDU QUE ce même article permet de prévoir dans un règlement sur la gestion contractuelle des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir* (L.R.Q. 2017, c.13), toute politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* est réputée un règlement sur la gestion contractuelle en vertu des nouveaux articles applicables ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 1^{er} juin, 2020, et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté tel que déposé.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Aucunes questions, séance à huis clos.

11. Varia et affaires nouvelles
Sans objet



No de résolution
ou annotation

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 53.

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi, le 3 août 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière par Intérim certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution suivante ; 2020-07-098; 2020-07-101 et 2020-07-102.

Signé ce 7 juillet 2020

Louise Brière
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Walter Dougherty, Maire

2020-07-104